



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

7.1

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0102_2026 Décision modificative n° 1 - Budget principal de la Ville

La présente décision modificative a pour objet de procéder à des ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2026.

Afin d'assurer la correcte comptabilisation des échanges financiers entre une commune et son groupement à fiscalité propre de rattachement, le contingent d'aide sociale doit désormais être imputé au compte 757351.

Il convient donc de procéder à la réimputation comptable suivante en recettes de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Modification
75 – Autres produits de gestion courante	757351 – GFP de rattachement	+ 412 691,74 €
74 – Dotations et participations	74751 – GFP de rattachement	– 412 691,74 €

TOTAL		
--------------	--	--

Cette modification constitue une réimputation entre deux chapitres de recettes de fonctionnement et demeure sans incidence sur l'équilibre global du budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L.1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 20-2026 approuvant le budget primitif 2026 de la Ville de Pont-Audemer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la correcte imputation comptable du contingent d'aide sociale ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville de Pont-Audemer telle que présentée ci-dessus, correspondant à une réimputation de crédits entre deux chapitres de recettes de fonctionnement pour un montant net de 0,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

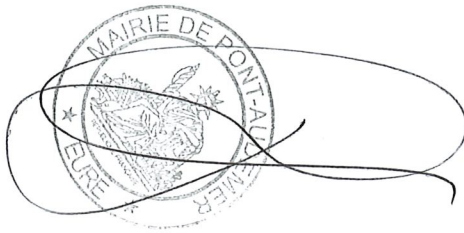
Pont-Audemer, le 22 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

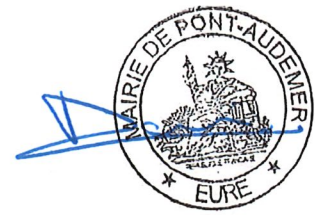
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS